



COMMUNE
DE
DRINCHAM

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

1^{er} Octobre 2018

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, Maire.

Les rapports d'activités du SIROM, de NOREADE et du SIECF, pour 2017, sont communiqués à l'assemblée.

Le calvaire situé dans le cimetière côté Nord sera restauré par les soins de Monsieur André Baillie.

Le conseil Municipal donne un avis favorable au remboursement d'un sinistre pour 51,95 €.

La rénovation de l'éclairage public et le changement d'un mât sur le Boom Straete présente un coût qui s'élève à 2116,33 € TTC. La dépense sera inscrite au budget sur le compte 2188. Le Conseil donne un avis favorable à la modification budgétaire suivante :

Compte	2188	+	200 €
Compte	2152	+	500 €
Compte	2181	-	700 €

Il sera demandé à la CCHF d'activer le fonds de Concours à hauteur de 881,80 € pour cette opération, relative à l'éclairage public.

Un complément d'information sera demandé aux entreprises pour les travaux de réfection du préau et du local de rangement de l'école.

Les conditions d'attribution des colis de Noël aux Anciens et la participation au Banquet des Aînés ont modifiées de la façon suivante :

Colis Noël et Banquet des Aînés

- Colis Bénéficiaires : personnes de 67 ans révolus.
- Banquet des Aînés Bénéficiaires : personnes de 62 ans révolus.

Le coût de l'entretien des voies communales et rurales à cailloux s'élève à 4 200 €.

Une convention concernant la signalisation routière sera signée avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal adopte le calcul de la redevance Orange pour les réseaux aériens et enterrés ainsi que pour l'occupation au sol de l'armoire de répartition. La redevance s'élève à 226,91 €.

Monsieur Bernard Denecker est nommé référent pour la qualité de l'air.

La convention « déneigement » sera signée entre la CCHF et la commune.

Les prochaines manifestations

- le jeudi 8 novembre : Défilé de Saint-Martin
- le samedi 10 novembre : Concours de cartes organisé par le Club des Aînés